
**Nombre de membres
en exercice:** 10**Séance du mardi 20 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le vingt juin l'assemblée régulièrement convoquée le ,
s'est réunie sous la présidence de Dominique LEGRESY.

Présents : 10**Votants:** 10

Sont présents: Monsieur Dominique LEGRESY, Madame Gisèle BOUZOU,
Monsieur Bernard CAISSO, Madame Sylvie CHIMINELLO, Madame Marielle
COLOMB, Madame Marie-Claire DELMAS, Monsieur Benjamin FRANCOUAL,
Monsieur Olivier QUERCY, Monsieur Hervé VALETTE

Représentés:**Excuses:****Absents:** Monsieur Ludovic LECOUSTRE**Secrétaire de séance:** Sylvie CHIMINELLO

Objet: - Vote du compte de gestion - ass_corn 2017_022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHIMINELLO Sylvie

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote du compte administratif - ass_corn 2017_023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CHIMINELLO Sylvie

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par CHIMINELLO Sylvie après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 460.30		52 705.76		57 166.06
Opérations exercice	12 550.49	13 209.20	23 049.78	26 557.17	35 600.27	39 766.37
Total	12 550.49	17 669.50	23 049.78	79 262.93	35 600.27	96 932.43
Résultat de clôture		5 119.01		56 213.15		61 332.16
Restes à réaliser						
Total cumulé		5 119.01		56 213.15		61 332.16
Résultat définitif		5 119.01		56 213.15		61 332.16

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. **Vote à l'unanimité** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à CORN, les jour, mois et an que dessus.

Objet: **Trame verte et bleue 2017_024**

Les SRCE se mettent en place progressivement dans toutes les régions. C'est une nouvelle politique avec laquelle doivent se familiariser les collectivités et les techniciens. Dans ce cadre de nombreuses choses sont encore à expérimenter, à mettre en place, pour optimiser la prise en compte de la TVB. Il pourrait donc être intéressant que quelques communes pilotes soient accompagnées pour jouer le rôle de "laboratoires de la TVB". Le Contrat de restauration Biodiversité 2015-2017 signé avec la Région Occitanie a permis de lancer un premier appel à projet auprès des communes du Parc pour identifier des collectivités motivées.

Les communes de Vers, Corn et Saint-Sulpice ont été sélectionnées et pourront donc bénéficier d'un diagnostic fin de leur trame verte et bleue et de la biodiversité du territoire communal (avec rendu cartographique). Les enjeux de maintien de cette biodiversité seront identifiés et des actions opérationnelles "test" seront proposées pour la restauration de la TVB.

Le coût de cette action a été chiffré selon la grille suivante :

Nature des dépenses	Cout unitaire	nombre	Cout en €
Temps agent PNR CQ	Variable	28	4 809,88
charges structure			721,48
Prévisionnel par commune à affiner (Achat matériel, travaux,...) :	1500	3	4 500,00
	Fonctionnement PNR :		5 531,36
	Total :		10 031,36

Ce programme bénéficiant de crédits de l'Union européenne (FEDER) et de la Région à hauteur de 73 % des dépenses à engager, il reste à charge du territoire 27% du coût de la prestation, soit 2 378 €.

Il est proposé que les 3 communes participent à cet autofinancement à hauteur de 100 € chacune gage de leur implication forte dans le partenariat.

Suite à cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré, **valide à l'unanimité** :

- l'intégration de la commune de CORN dans le projet
- le montant de sa participation financière, soit 100 € maximum.

Objet: SDAIL 2017-025

Madame Chiminello expose l'intérêt d'adhérer au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot dans le cadre des travaux que nous allons réaliser au niveau du bâtiment Mairie et de la salle des fêtes.

Vu les statuts du "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot"
Vu l'article L-5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adhérer au "Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot.
- D'approuver les statuts joints en annexe,
- De désigner comme représentant titulaire à l'assemblée générale: Madame Chiminello Sylvie et comme suppléant: Monsieur Légrésy Dominique
- D'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Le Conseil municipal **vote à l'unanimité**

Objet: Demande de subvention par le collège de Lacapelle-Marival 2017-026

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a été sollicité par courrier par l'amicale laïque du collège de Lacapelle Marival pour une subvention en soutien aux activités et autres voyage réalisés dans le cadre des activités du collège. Mr Francoual Benjamin propose que nous traitions la demande comme celle de l'école d'ASSIER pour cette année, et que nous attribuions une subvention de 50 euros pour répondre à cette demande.

Après délibération **le conseil valide**, 5 votes pour et 4 contre, la proposition de verser la somme de 50euros pour cette année à l'amicale laïque du collège de Lacapelle Marival.

Objet: Motion Transport scolaire 2017-027

A compter du 1er septembre 2017, la Région deviendra compétente en lieu et place du département en Transports Scolaires.

En application de ce transfert de compétence, la Région succèdera au département dans l'ensemble de ses droits et obligations à l'égard des tiers.

Si, après concertation avec la Région, le Département assurera ce service par délégation pour la préparation de l'année scolaire 2017/2018, cette modification des compétences soulève à terme plusieurs questions au regard des services rendus à la population de notre département rural :

- 1) sur la question de la gratuité : le Conseil Départemental avait délibéré et mis en place la gratuité des Transports Scolaires, afin de permettre un accès égal à tous au service public de l'éducation, les regroupements pédagogiques impliquant une obligation de transport du fait de l'éloignement des écoles.
Quid de cette mesure avec une gestion par la Région en 2018 ? Une information précise devrait être effectuée en direction des familles si la décision de supprimer la gratuité devait être effective à terme. En effet, une suppression va grever le budget de ces familles, qui bien souvent n'ont pas les moyens d'habiter en ville, compte tenu des prix des logements et taxes d'habitation et foncières.
- 2) accompagnements scolaires : Le Conseil Départemental a décidé la suppression des accompagnateurs dans les Transports Scolaires, prévus à l'article 5-4 du RI. (Dans le souci d'améliorer la sécurité et la qualité du transport scolaire, le Département affecte un accompagnateur scolaire dans les véhicules de plus de 9 places transportant au moins 4 élèves ayants droit scolarisés en classes maternelles. Ces agents départementaux veillent, en outre, à faire respecter le règlement sur la sécurité et la discipline). Il s'agissait d'une spécificité lotoise et d'une politique volontariste portée par le Département dans le cadre de la clause générale de compétence, supprimée par la loi NOTRe. Ce dispositif n'a donc pas été retenu dans les éléments constitutifs du transfert de compétence, du Département vers la Région. Le Département propose aux communes ou communautés de communes qui le souhaitent une aide financière transitoire pour faciliter la poursuite de ce dispositif d'accompagnement à leur niveau. Pourtant, si le Département est en capacité de "subventionner" des communes pour l'accompagnement scolaire (pour une année et seulement à 50 %), rien ne devrait empêcher dans le même ordre d'idée de maintenir à sa charge

cette prestation, non transférée à la Région et qui reste donc une décision politique du département. Pour les communes il n'est pas acceptable d'avoir à financer ce service. La responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des Transports Scolaires incombe à l'organisateur.

- 3) Le recul du service rendu tant sur la gratuité à terme que sur la sécurité avec la suppression des accompagnateurs occasionne des économies budgétaires importantes pour le Conseil Départemental. Cette économie se traduira-t-elle par une baisse des impôts départementaux ?

La modification des compétences entraîne des conséquences importantes sur les services des Transports Scolaires, qui est un service public administratif, tant sur la sécurité que sur le coût pour les familles habitant en milieu rural.

Considérant :

- le transfert de la compétence Transports Scolaires à la Région
- la responsabilité de l'organisateur en matière de Transports Scolaires,
- la nécessaire sécurité à assurer dans les Transports Scolaires,
- la baisse récurrente des DGF attribuées aux communes,
- la non diminution des impôts départementaux pour un service moindre,

A l'unanimité, le conseil municipal de Corn, réuni le 20 juin 2017 :

- demande le maintien des accompagnateurs, à charge de l'organisateur, ou du Département,
- refuse que cette charge soit transférée aux communes,
- souhaite la pérennisation du maintien de la gratuité pour permettre aux familles rurales de ne pas être pénalisées par rapport au milieu urbain.

Objet: Décision modificative / REGAIN 2017-028

Monsieur le Maire expose que la mairie a fait appel à l'association Regain pour des tâches de jardinage à deux reprises, en avril et mai.

La ligne 611: contrats de prestations de services doit être alimenté par le compte 615221 pour une somme de 1000€ afin de régulariser les factures.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la décision modificative

Objet: Voirie AC 2017-029

Le maire expose que le conseil que :

Vu le Code Général des Impôts (article 1609 nonies C)

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Figeac en date du 12 avril 2017, prise après avis de la commission locale d'évaluation des charges transférées,

Accepte le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour 2017 pour la voirie. Cette attribution s'élève à 30893€.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité

Questions Diverses

DETR

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons reçu l'avis favorable à notre demande d'aide financière au titre de la DETR à hauteur de 28% du projet soit 38485 euros pour un projet de 136130 euros.

Laparrot

Monsieur le Maire et Mr Quercy informent que les travaux de Laparrot vont débuter jusqu'au 14/07/17 puis reprendront dès septembre 2017.

Monsieur le Maire informe le conseil que plusieurs rencontres ont eu lieu concernant l'amélioration de l'éclairage public que les luminaires installés seraient de la même forme et de la même couleur que ceux du Bourg à savoir le style : Beauregard. Ceux-ci seront équipés de la technologie LED, ce qui va permettre d'optimiser l'éclairage de chaque luminaire.

Monsieur le Maire informe qu'un Lampadaire sera ajouté en face du parking restaurant, afin de sécuriser au mieux, les piétons, la descente et la montée de la route des soles. De plus un système particulier sera mis

en place pour que Mr Falguière Alain puisse faire bénéficier à ses clients, si nécessaire d'éclairage après 22h en hiver et 23h30 en été.

ADAP

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'ADAP nous sommes dérogatoires à l'installation d'un dispositif d'appel destiné à signaler la présence d'une personne à mobilité réduite au personnel pour l'accès à l'église.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'ADAP les équipements rampe d'accessibilité pour l'église et la boucle magnétique pour les malentendants à la mairie sont arrivés mais pas encore opérationnels.

Salle des fêtes

Monsieur le maire informe que les urinoirs des toilettes du préau de la salle des fêtes ont été changés.

Le personnel

Monsieur le Maire informe que les horaires de l'employé communal ont été adaptées aux conditions climatiques. Il travaillera désormais les Lundi, Mardi, Mercredi de 7h à 12h.

Monsieur le Maire informe le conseil de la complexité du dossier d'après contrat d'agent recenseur de Mr GILLES Mathias. Difficultés qui sont indépendantes de la volonté de ce dernier.

Animations

Monsieur Valette nous expose la réussite malgré la pluie de la journée humanitaire.

Il est décidé que la journée nettoyage de la source aura lieu le samedi 15 juillet 2017.

Animations de l'été, en plus des traditionnelles grillades et de la fête :

- tous les lundis après midi retour du Planétarium avec l'île aux étoiles.
- le Dimanche 30 Juillet après lecture à la salle des fêtes avec l'association «Les grands chemins »